Image not found or type unknown

Droit à la prime licenciement au sein du couple

Par **madras**, le **26/01/2009** à **11:54**

Bonjour,

mon mari vient de recevoir une prime de licenciement conséquente.
il prétend que cette somme lui "appartient". Il souhaite en disposer à sa guise.
nous sommes mariés depuis 6 ans - régime séparation des biens.
qu'en est-il vraiment ?
merci pour votre réponse
Cordiales salutations

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **14:19**

Bonjour,

Contrairement au régime de la communauté, sous le régime de la séparation de biens, chaque conjoint est propriétaire exclusif des salaires et gains de son travail et des revenus de ses biens.

Votre époux a donc raison.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés